

# INFORMATIONS GENERALES

## **1 - HORAIRES :**

- ✓ **Cours** - de **8 H 10 à 12 H 05** et de **13 H 30 à 17 H 25** du **Lundi** au **Vendredi**. En Collège, pas de cours le mercredi après-midi. L'emploi du temps de la classe de votre enfant vous sera fourni en début d'année.
- ✓ **Secrétariat** - ouverture pendant le temps scolaire du **lundi** au **vendredi** de **7 H 45 à 12 H 20** et de **13 H 20 à 18 H 15** et pendant les vacances scolaires de **8 H 30 à 12 H 00** et de **13 H 30 à 17 H 00**.
- ✓ **Appels téléphoniques : de 7 H 45 à 9 H 30** - le standard automatique vous invite à composer le **1** pour être mis en communication avec le collège, le **2** pour le LP, le **3** pour le LEGT. Si vous avez besoin de joindre l'administration générale faites le **4**.
- ✓ **Réception** - le Directeur reçoit tous les jours ouvrés, prendre rendez-vous auprès du **secrétariat de direction**. En cas de besoin, les responsables, les enseignants, peuvent vous recevoir. Prenez rendez-vous de préférence par l'intermédiaire de votre enfant.

## **2 - LIVRES :**

Grâce à l'aide du Conseil Départemental pour le Collège et à l'aide du Conseil Régional pour le Lycée Général et le Lycée Professionnel, les livres scolaires seront mis gratuitement à disposition des élèves pour l'année scolaire.

## **3 - SUIVI SCOLAIRE :**

**Trois fois dans l'année**, un bulletin, avec les appréciations des professeurs et les conclusions des conseils de classes et de professeurs, vous est expédié ou remis lors d'une rencontre parents-professeurs.

**Ces bulletins sont à conserver par les parents. Il ne sera délivré aucun duplicata.**

**Nous travaillons avec le logiciel de suivi scolaire : PRONOTE. Nous vous informerons dès la rentrée des modalités pour la consultation des informations.**

## **4 - CARTE D'IDENTITE SCOLAIRE :**

Chaque élève recevra une **carte d'identité scolaire**. Il devra toujours l'avoir sur lui dans l'établissement. Son renouvellement, en cas de perte ou de détérioration, coûtera **9 Euros**.

## **5 - CERTIFICATS DE SCOLARITE :**

Après le 15 septembre, il sera remis **deux certificats de scolarité** aux élèves. **Vous voudrez bien en faire des copies.**

En cas de besoin en cours d'année scolaire, ils sont à demander par écrit à l'administration (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse).

## **6 - ASSURANCES :**

### **1 - Responsabilité civile :**

La responsabilité civile de l'élève est couverte par l'assurance "Responsabilité civile chef de famille" que vous devez avoir souscrite par ailleurs (voir ci-dessous paragraphe particularité **2b**).

### **2 - Assurances scolaire-trajet et extra-scolaire souscrites auprès du service des Assurances "FEC" (cf. documentation jointe)**

a) Ces assurances sont souscrites par l'Etablissement dans un contrat groupe **pour tous les élèves** et le montant des cotisations entre dans la "participation des familles". **Vous n'avez donc rien à régler à la rentrée.** Elles couvrent la durée d'une année scolaire, de septembre à septembre, incluant les vacances.

b) **Particularité** - elle ne couvre la responsabilité civile de l'élève que pour les **dommages aux biens du maître de stage** pendant les séquences éducatives et stages **prévus par convention avec l'établissement scolaire**. En cas de sinistre, elle prévoit une franchise de 77 € à la charge de la famille.

### **3 - Sécurité Sociale**

Elle couvre les risques accidents du travail :

\* pour les élèves du Collège en cours de technologie et laboratoire.

\* pour les élèves du L.E.G.T., du L.P. et les classes de SEGPA à partir de la 4<sup>ème</sup> lors de toutes activités scolaires y compris durant le trajet domicile-entreprise pendant un stage autorisé dans le cadre de leur scolarité.

## **7 - INTERNAT : (Filles : Bât. Australie – Garçons : Bât. Mexique)**

L'internat est choisi pour **toute l'année scolaire** du lundi au vendredi. Pour des raisons de transport, les internes peuvent être accueillis le dimanche soir (cf. fiche financière) de 19 H 30 à 21 H **plage d'accueil imposée**. Chaque interne fournit draps, couvertures et enveloppe de traversin pour lit de 90 cm. Il est souhaitable de marquer le linge. Le tarif de l'internat englobe tous les repas, l'hébergement et les études surveillées. Le règlement de l'internat sera remis en deux exemplaires à chaque interne dès la rentrée. Un exemplaire devra être signé et retourné par vos soins. Si le nombre d'inscriptions est trop important, certains internes (garçons et filles) seront accueillis à l'internat du Lycée Notre Dame de la Paix, en face de notre établissement.

## **8 - ABSENCES :**

**Toute absence** n'ayant pas été justifiée préalablement doit être signalée **avant 10 H 00** à la vie scolaire (cf. règlement intérieur).